

N° 2026-041

**ÉLECTION DU 4ÈME VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-six le 08 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le premier avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Lucien SPIGARELLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, COUNIL Rémy, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BOIRARD Brigitte (donne pouvoir à M. Thierry MARCHAND-MAILLET), COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER).
M. Hervé CHENU (donne pouvoir à M. Davis AUBONNET)

En exercice : 23 Présents : 19 Absents : 4 dont pouvoir : 4

Date de publication : 10 avril 2026 au 10 juin 2026

Le Président rappelle la délibération n°2026-037 prise en séance fixant le nombre de Vice-présidents à 5 selon les modalités définies à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il invite le Conseil Communautaire à élire son 4ème Vice-président et a rappelé que l'élection a lieu au vote secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue (**12 voix**), il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La majorité est appréciée par rapport au nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents avec voix délibératives n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 23
- nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs : 2 (1 blanc et 1 nul)
- nombre de suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 12

Candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
Sabine SELLINI	21	Vingt et un

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération n°2026-037 prise en séance ce jour ;

Vu le procès-verbal de l'élection, annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin ;

PROCLAME Sabine SELLINI 4ème Vice-présidente de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et la DECLARE installée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 08 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Lucien SPIGARELLI

Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212/AIME-LA-PLAGNE CEDEX